



Vente immobiliere lors d'un héritage.

Par **belette**, le **02/03/2008 à 17:10**

BONJOUR,
voici ma question:
Mon grand père paternel décédé avait 3 freres dont mon pere décédé.
Avec mon frere nous représentons mon pere.
Mon grand pere etait propriétaire d'un appartement.
Je souhaiterai savoir quels documents devrait m'envoyer la notaire relatif à la succession?
Mes deux oncles ont crée une SCI sans meme nous consulter et a ce jour me demande de leurs céder ma part sur papier libre.
De plus l'appartement n'a pas été estimé. est ce légal?
Merci

Par **Thierry Nicolaides**, le **03/03/2008 à 19:04**

la SCI a du être crée avec votre père.
pour la question du rachat de vos parts cela peut se faire avec un avocat.
A vous de prendre un avocat pour défendre vos droits
Thierry Nicolaïdès

Par **Visiteur**, le **03/03/2008 à 20:50**

Voici ce que cela m'inspire.
En tant qu'individaire, vous bloquez tant que vous n'apportez pas de réponse.
En revanche, il faut donner vos état-civils exacts au notaire et montrer votre acceptation de la succession.
Si vous n'avez encore rien fait, prenez rapidement contact.
Vous lui demanderez l'évaluation du bien mais pouvez faire procéder à une évaluation contradictoire et faire connaître au autres vos prétentions en terme de prix, via le notaire, c'est mieux !